# VILLE D'APT

( V A U C L U S E )

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du mardi 22 novembre 2016**
**19 heures 00**

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

**RS/MG**

**N° 002066**

**Demande de subvention pour la rénovation et la mise aux normes de sécurité du Stade municipal Joseph Marie Antoine dit « Stade Viton » dans le cadre du dispositif «Fonds d'aide au football amateur »**

**Affiché le :**

**VOTES POUR : 31**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 0**

**Le mardi 22 novembre 2016 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
**ONT DONNE PROCURATION** : M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)
**ABSENTS** :
La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Le Conseil Régional PACA a validé son soutien financier à hauteur de 40 400 € pour la rénovation et la mise aux normes de sécurité du Stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton ».

Le projet de la Ville d'Apt porte sur la rénovation du stade municipal et sa mise en conformité avec les normes de sécurité, d'hygiène, d'entretien, de confort et d'accessibilité au bénéfice des populations locales, des équipes sportives et visiteurs, des écoles et usagers, et plus largement, du grand public.

En effet, depuis sa création en 1963, le stade n'a bénéficié d'aucun investissement portant sur son infrastructure, ses installations ou équipements. Au cours des deux dernières décennies, seules des dépenses limitées à des petits travaux de réfection et à des acquisitions de matériel ont été consacrées au stade. De 1999 à 2007, leur montant s'est élevé à un total de 9.000 € (1.125 €/an en moyenne). Depuis 2008, il s'est élevé à 34.000 € dont 32.000 € pour le remplacement de matériel vétuste + 2.000 € pour des travaux de réparation sommaire (4.250 €/an en moyenne).

Le premier enjeu consiste à obtenir l'homologation de sécurité de niveau 5 car le niveau actuel ne correspond pas au niveau du club de football aptésien : Homologué par le District Rhône Durance, le stade est actuellement classé au niveau de sécurité 6. Celui-ci correspond au niveau le plus bas de l'échelle de classement laquelle varie du niveau 6 (le plus bas) au niveau 1 (le plus élevé).

Les niveaux de sécurité exigés varient selon les différents niveaux de classement des clubs de football. Dans le cas de la Ville d'Apt, le club de football s'est classé en « 1ère division de district ». Entre 2016 et 2017, il atteindra le niveau « Promotion d'Honneur B » (PHB) et le niveau « Promotion d'Honneur A » (PHA) d'ici 2018. Parallèlement à l'enjeu d'homologation, l'absence d'investissement depuis plusieurs décennies a rendu le stade dans un état de vétusté et d'obsolescence qui requiert des travaux de rénovation en profondeur.

Ce projet a un coût global prévisionnel de 134 825 € HT (161 790 € TTC) et portera sur la mise aux normes de sécurité et rénovation par un investissement concentré sur :

- La clôture (installation d'une clôture d'enceinte aux normes de sécurité de niveau 5),
- Les vestiaires/douches et les toilettes publiques (travaux de réaménagement, rénovation, mise aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

Il est proposé au Conseil de solliciter le Fond d'aide au football amateur sur le chapitre «équipement» et sur les deux lignes suivantes :

- Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires pour un classement fédéral : soit une aide 16 667,80 € pour un coût total de 83 339 € HT de travaux (20% maximum du coût des travaux plafonné à 20 000€),
- Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral (clôture, main courante…) : soit une aide de 5 000 € pour un coût total de 51 486 € HT (jusqu'à 50% du coût total HT plafonné à 5 000 €).

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**CONFIRME** la décision de réaliser les travaux de rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton ».

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'exercice budgétaire 2017,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention auprès de la Fédération du football Français dans le cadre du fonds d'aide au football amateur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**
**Dominique SANTONI**